



Vulnérabilité des parents ages de 90 ans

Par **Francoise**, le **25/08/2010** à **11:23**

Bonjour, rnnos parents sont âgés de 90 ans et notre mère a des troubles de la mémoire suite à une chute. Deux petites filles influence notre père et nous soupçonnons qu'il fasse une vente du pavillon en viager. Nous avons fait une demande de mise sous tutelle, mais le juge n'a pas pris de décision. Je souhaite savoir si la vente sera reconnue comme définitive ou sera annulée par décision de justice. merci de votre réponse car nous sommes très inquiets si un jour nos parents doivent être placés en structure spécialisée, ils n'auront plus les moyens financiers